

## 15 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Versement d'une avance sur la subvention 2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Les relations entre le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté et ses partenaires -Ministère de la Culture, Région de Franche-Comté, Département du Doubs et Ville de Besançon-, sont fixées dans le cadre d'une convention biennale multipartite. Cette convention porte sur le projet artistique et culturel du festival lui-même, du concours des jeunes chefs d'orchestre et de la résidence du compositeur.

La convention 2012-2013 a pris fin le 31 décembre 2013.

Depuis plusieurs mois, une réflexion est menée par l'association et ses partenaires autour des propositions d'évolution de projet artistique et culturel du festival et du concours proposées par M. Jean-Michel Mathé, le nouveau directeur.

Ces évolutions ont été approuvées lors du dernier conseil d'administration de l'association et sont en cours d'intégration dans la convention 2014-2015 ; cette convention sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Toutefois, pour ne pas compromettre l'organisation de l'édition 2014 du festival, il est proposé de verser à l'association une avance sur la subvention 2014 correspondant à 50 % du montant de la subvention 2013, soit 105 000 €.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 105 000 € qui, en cas d'accord, sera prélevé sur la ligne 65.33/6574.0089027 CS 10031,

- autoriser M. le Maire à signer la convention relative à ce versement avec l'Association Festival International de Musique de Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 26 février 2014.*